

EVOLEM CITOYEN

Fonds de dotation
6 quai St Antoine
69002 LYON cedex 02

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EVOLEM CITOYEN

Fonds de dotation
6 Quai St Antoine
69002 LYON cedex 02

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration du fonds de dotation EVOLEM CITOYEN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation EVOLEM CITOYEN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles générales » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première mise en application du règlement ANC n°2022-06 modifiant le Plan Comptable Général. Cette première application n'a pas d'incidence sur le bilan d'ouverture et n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes annuels 2025 du fonds de dotation EVOLEM CITOYEN.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le suivi et la comptabilisation de la dotation consommable du fonds.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance du fonds de dotation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières,
Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO AUVERGNE RHONE ALPES

Laurent SIMO

Associé

Pièces annexées : Bilan, Compte de résultat, Annexe

***COMPTES ANNUELS
AU 31 DÉCEMBRE 2025***

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 213	1 424	4 788	
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	6 213	1 424	4 788	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	777 298		777 298	373 097
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	20 084 251		20 084 251	39 202
<i>Charges constatés d'avance</i>	2 468 456		2 468 456	2 445 000
Total II	23 330 006		23 330 006	2 857 299
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 336 218	1 424	23 334 794	2 857 299

Bilan Passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Dotations non consommables</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	-100	-100
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	-100	-100
Fonds propres consommables	20 828 391	398 805
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires		
Total I	20 828 291	398 705
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 977	13 594
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 526	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 468 000	2 445 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 506 503	2 458 594
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 334 794	2 857 299

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises				
Cotisations				
Autres produits	2 070 436	1 889 667	180 768	9,57
Produits d'exploitation	2 070 436	1 889 667	180 768	9,57
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	92 311	136 167	-43 856	-32,21
Impôts et taxes	7 486		7 486	
Salaires et Traitements	92 574		92 574	
Cotisations sociales	32 913		32 913	
Amortissements et provisions	1 424		1 424	
Autres charges	1 851 074	1 753 500	97 574	5,56
Charges d'exploitation	2 077 784	1 889 667	188 117	9,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 348		-7 348	
Opérations faites en commun				
Produits financiers	7 348		7 348	
Charges financières				
Résultat financier	7 348		7 348	
RESULTAT COURANT				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT				
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature	15 821	93 205	-77 384	-83,03
Dons en nature				
Total des produits	15 821	93 205	-77 384	-83,03
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite	15 821	93 205	-77 384	-83,03
Personnel bénévole				
Total des charges	15 821	93 205	-77 384	-83,03

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION EVOLEM CITOYEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 23 334 794 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'activité

Evolem Citoyen est un fonds de dotation à but non lucratif créé le 23.02.2013. Il soutient les structures d'intérêt général qui oeuvrent dans les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation.

Ses ressources les plus importantes sont constituées des produits de mécénat versés par la société Evolem (convention cadre de mécénat entre Evolem et Evolem Citoyen signée le 21.11.2022).

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception des éléments indiqués ci-dessous),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financières de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 du fonds de dotation EVOLEM CITOYEN.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée sur cet exercice et ne figure au passif du bilan au 31.12.2025.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 618 Euros, décomposé de la manière suivante :

- honoraires TTC inscrits au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes : 6 618 Euros,
- honoraires TTC au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la certification des comptes, tels qu'ils sont définis par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-11 : 0 Euros.

Autres informations complémentaires

* **Faits marquants de l'exercice clos au 31.12.2025 :**

Néant

* **Effectif :**

L'effectif présent au 31.12.2025 est de 2 personnes (statut cadre).

* **Evénements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :**

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

*** Rémunération des membres du conseil d'administration :**

Le montant des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025 s'élève à 0 Euros (membres bénévoles).

*** Autres informations :**

Au cours de cet exercice, le fonds de dotation Evolem Citoyen a transféré son siège social du 4 Quai Saint Antoine 69002 Lyon vers le 6 Quai Saint Antoine 69002 Lyon.

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 213		6 213
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		6 213		6 213
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		6 213		6 213

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 424		1 424
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		1 424		1 424
ACTIF IMMOBILISE		1 424		1 424

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 245 755 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	777 298	777 298	
Charges constatées d'avance	2 468 456	2 468 456	
Total	3 245 755	3 245 755	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Au 31.12.2025, les autres créances (777 298 Euros) comprend principalement les engagements pris à la clôture de l'exercice par la société Evolem pour des versements de mécénats post-clôture à hauteur de 727 000 Euros et une avance de trésorerie au profit de l'association Eden School IDF pour 50 000 Euros.

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	7 348
Total	7 348

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-100				-100
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	-100				-100
Fonds propres consommables	398 805		20 429 585		20 828 391
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires					
TOTAL	398 705		20 429 585		20 828 291

Au 31.12.2025, le fonds de dotation Evolem Citoyen a constaté une dotation consommable d'un montant de 22 500 000 Euros et les charges consommées sur l'exercice se sont élevées à 2 070 415 Euros. Le solde de cet exercice (+ 20 429 586 Euros) majoré du solde des exercices antérieurs (398 805 Euros) sera utilisé sur les exercices futurs, soit un montant total de 20 828 391 Euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 506 503 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 977	14 977		
Dettes fiscales et sociales	23 526	23 526		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 468 000	2 468 000		
Produits constatés d'avance				
Total	2 506 503	2 506 503		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Au 31.12.2025, les autres dettes (2 468 000 Euros) correspondent aux engagements pris à la clôture de l'exercice par le fonds de dotation Evolem Citoyen pour financer des actions post-clôture

Charges à payer

	Montant
Fourn. Factures Non Parvenues	13 830
Dettes provis. pr congés à payer	2 155
Personnel - autres charges à payer	5 000
Charges sociales s/congés à payer	1 078
Charges sociales - charges à payer	2 500
Total	24 563

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	2 468 000		
Charges Constatées d Avance Charges	456		
Total	2 468 456		

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	15 821	93 205
Dons en nature		
Total	15 821	93 205
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	15 821	93 205
Personnel bénévole		
Total	15 821	93 205

Les contributions volontaires en nature correspondent à la fourniture gratuite de services. Il s'agit :
- d'une contribution en travail matérialisée par une mise à disposition de personnes de la société Evolem. Pour les exercices clos au 31.12.2024 et au 31.12.2025, cette contribution est évaluée, respectivement, à 93 205 Euros et à 15 821 Euros. Elle est déterminée par le temps de présence dans le fonds de dotation multiplié par le taux horaire chargé des personnes mises à disposition.

Donations

Fonds dédiés

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Sous total							
Sous total							
TOTAL							


FONDS DE DOTATION EVOLEM CITOYEN

Exercice clos le 31/12/2025

Bilan Actif

 CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Frais d'établissement</i>				
<i>Frais de recherche et de développement</i>				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>				
<i>Droit au bail</i>				
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>				
<i>Immobilisations incorporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Immobilisations corporelles				
<i>Terrains</i>				
<i>Constructions</i>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	6 213	1 424	4 788	
<i>Immobilisations corporelles en cours</i>				
<i>Avances et acomptes</i>				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
<i>Participations</i>				
<i>Créances rattachées aux participations</i>				
<i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts</i>				
<i>Autres immobilisations financières</i>				
Total I	6 213	1 424	4 788	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>				
<i>En-cours de production (biens et services)</i>				
<i>Produits intermédiaires et finis</i>				
<i>Marchandises</i>				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
<i>Autres créances</i>	777 298		777 298	373 097
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
<i>Instruments de trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	20 084 251		20 084 251	39 202
<i>Charges constatées d'avance</i>	2 468 456		2 468 456	2 445 000
Total II	23 330 006		23 330 006	2 857 299
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 336 218	1 424	23 334 794	2 857 299

FONDS DE DOTATION EVOLEM CITOYEN

Exercice clos le 31/12/2025

Bilan Passif

	au 31/12/2025	au 31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Dotations non consommables</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Autres fonds propres</i>		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	-100	-100
Excédent ou déficit de l'exercice		
Situation nette (sous-total)	-100	-100
Fonds propres consommables	20 828 391	398 805
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires		
Total I	20 828 291	398 705
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 977	13 594
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	23 526	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 468 000	2 445 000
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	2 506 503	2 458 594
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	23 334 794	2 857 299

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises				
Cotisations				
Autres produits	2 070 436	1 889 667	180 768	9,57
Produits d'exploitation	2 070 436	1 889 667	180 768	9,57
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	92 311	136 167	-43 856	-32,21
Impôts et taxes	7 486		7 486	
Salaires et Traitements	92 574		92 574	
Cotisations sociales	32 913		32 913	
Amortissements et provisions	1 424		1 424	
Autres charges	1 851 074	1 753 500	97 574	5,56
Charges d'exploitation	2 077 784	1 889 667	188 117	9,96
RESULTAT D'EXPLOITATION	-7 348		-7 348	
Opérations faites en commun				
Produits financiers	7 348		7 348	
Charges financières				
Résultat financier	7 348		7 348	
RESULTAT COURANT				
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT				
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat				
Prestations en nature	15 821	93 205	-77 384	-83,03
Dons en nature				
Total des produits	15 821	93 205	-77 384	-83,03
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite	15 821	93 205	-77 384	-83,03
Personnel bénévole				
Total des charges	15 821	93 205	-77 384	-83,03

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDS DE DOTATION EVOLEM CITOYEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 23 334 794 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 0 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'activité

Evolem Citoyen est un fonds de dotation à but non lucratif créé le 23.02.2013. Il soutient les structures d'intérêt général qui oeuvrent dans les champs de l'emploi, de la formation, de l'orientation.

Ses ressources les plus importantes sont constituées des produits de mécénat versés par la société Evolem (convention cadre de mécénat entre Evolem et Evolem Citoyen signée le 21.11.2022).

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (à l'exception des éléments indiqués ci-dessous),
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'application prospective du nouveau règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable applicable à partir du 1er janvier 2025 dont les principaux impacts sont :

- La modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Dorénavant sont comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel mais également des écritures d'origine purement fiscal.
- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier, soit en diminution du poste de charges.
- Nouvelle présentation des informations dans l'annexe comptable qui introduit des modèles de tableaux obligatoires.
- Une simplification dans la présentation du résultat exceptionnel. Les charges et les produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes lors de l'exercice précédent ont été regroupées sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».
- Des adaptations dans la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent ont été opérées :
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent, les immobilisations en cours sont à regrouper avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - o Dans la colonne comparative de l'exercice précédent du bilan 2025, la ligne « Charges constatées d'avance » est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des « Créances ».
 - o Les transferts de charges constatés dans le compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés selon les modalités suivantes :
 - Les transferts de charges d'exploitation de l'exercice précédent sont présentés dans la colonne comparative N-1 dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions », rattaché au résultat d'exploitation.
 - Les transferts de charges financiers de l'exercice précédent sont quant à eux présentés dans le poste « Reprises sur dépréciations et provisions », rattaché au résultat financier.
 - Enfin, les transferts de charges exceptionnelles de l'exercice précédent sont présentés dans le poste « Produits exceptionnels ».

Règles et méthodes comptables

Les changements induits par l'application des nouvelles dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice 2025 sans emporter de retraitement des comptes 2024.

Ce nouveau règlement n'a pas d'impact significatif sur la présentation des comptes 2025 du fonds de dotation EVOLEM CITOYEN.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques et charges

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, nettement précises quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée sur cet exercice et ne figure au passif du bilan au 31.12.2025.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 6 618 Euros, décomposé de la manière suivante :

- honoraires TTC inscrits au compte de résultat au titre du contrôle légal des comptes : 6 618 Euros,
- honoraires TTC au titre des conseils et prestations de services entrant dans les services autres que la certification des comptes, tels qu'ils sont définis par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L822-11 : 0 Euros.

Autres informations complémentaires

* Faits marquants de l'exercice clos au 31.12.2025 :

Néant

* Effectif :

L'effectif présent au 31.12.2025 est de 2 personnes (statut cadre).

* Événements significatifs intervenus postérieurement à la clôture de l'exercice :

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

*** Rémunération des membres du conseil d'administration :**

Le montant des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2025 s'élève à 0 Euros (membres bénévoles).

*** Autres informations :**

Au cours de cet exercice, le fonds de dotation Evolem Citoyen a transféré son siège social du 4 Quai Saint Antoine 69002 Lyon vers le 6 Quai Saint Antoine 69002 Lyon.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		6 213		6 213
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		6 213		6 213
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE		6 213		6 213

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 424		1 424
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles		1 424		1 424
ACTIF IMMOBILISE		1 424		1 424

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 3 245 755 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	777 298	777 298	
Charges constatées d'avance	2 468 456	2 468 456	
Total	3 245 755	3 245 755	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Au 31.12.2025, les autres créances (777 298 Euros) comprend principalement les engagements pris à la clôture de l'exercice par la société Evolem pour des versements de mécénats post-clôture à hauteur de 727 000 Euros et une avance de trésorerie au profit de l'association Eden School IDF pour 50 000 Euros.

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus à recevoir	7 348
Total	7 348

Fonds propres**Tableau de variation des fonds propres**

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à Nouveau	-100				-100
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	-100				-100
Fonds propres consommables	398 805		20 429 585		20 828 391
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires					
TOTAL	398 705		20 429 585		20 828 291

Au 31.12.2025, le fonds de dotation Evolem Citoyen a constaté une dotation consommable d'un montant de 22 500 000 Euros et les charges consommées sur l'exercice se sont élevées à 2 070 415 Euros. Le solde de cet exercice (+ 20 429 586 Euros) majoré du solde des exercices antérieurs (398 805 Euros) sera utilisé sur les exercices futurs, soit un montant total de 20 828 391 Euros.

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 506 503 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 977	14 977		
Dettes fiscales et sociales	23 526	23 526		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 468 000	2 468 000		
Produits constatés d'avance				
Total	2 506 503	2 506 503		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Au 31.12.2025, les autres dettes (2 468 000 Euros) correspondent aux engagements pris à la clôture de l'exercice par le fonds de dotation Evolem Citoyen pour financer des actions post-clôture

Charges à payer

	Montant
Fourn. Factures Non Parvenues	13 830
Dettes provis. pr congés à payer	2 155
Personnel - autres charges à payer	5 000
Charges sociales s/congés à payer	1 078
Charges sociales - charges à payer	2 500
Total	24 563

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 468 000		
Charges Constatées d'Avance Charges	456		
Total	2 468 456		

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature	15 821	93 205
Dons en nature		
Total	15 821	93 205
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations	15 821	93 205
Personnel bénévole		
Total	15 821	93 205

Les contributions volontaires en nature correspondent à la fourniture gratuite de services. Il s'agit :

- d'une contribution en travail matérialisée par une mise à disposition de personnes de la société Evolem. Pour les exercices clos au 31.12.2024 et au 31.12.2025, cette contribution est évaluée, respectivement, à 93 205 Euros et à 15 821 Euros. Elle est déterminée par le temps de présence dans le fonds de dotation multiplié par le taux horaire chargé des personnes mises à disposition.

Donations**Fonds dédiés**

Ressources provenant de la générosité du public

	A l'ouverture de l' exercice	Report A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A + B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Sous total							
Sous total							
TOTAL							

